



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Stratégie et politique aéronautique

CH-3003 Berne

OFAC;

POST CH AG

A-PRIORITY

Selon liste des destinataires

AKTEN-KOPIE

Visum:

Versand

10. Sep. 2021

Référence : BAZL-361.21-LSGG/140/3/40

Événement administratif :

Votre référence :

Ittigen, le 09 septembre 2021

Aéroport International de Genève – Dossier après PSIA

Consultation du dossier et observations finales

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous revenons vers vous dans le cadre du dossier susmentionné.

Le dossier déposé par l'Aéroport International de Genève (AIG) regroupant une demande de modification de son règlement d'exploitation pour la mise en œuvre de la fiche PSIA ainsi que la demande d'approbation des plans du projet de sortie rapide de piste 04 et des mesures opérationnelles a été mis à l'enquête publique du 18 septembre 2019 au 17 octobre 2019.

Nous vous informons qu'à ce jour nous avons reçu toutes les prises de position des autorités concernées (Cantons, Offices et Préfectures). L'instruction de la procédure est donc terminée.

Ainsi, avant qu'une décision soit rendue, nous donnons aux participants à la procédure la possibilité de consulter le dossier de la présente cause et de formuler leurs observations finales.

La publication dans la Feuille fédérale suisse (FF) interviendra le 17 septembre 2021. Vous trouverez, en annexe, une copie du texte destiné à être publié dans la Feuille fédérale. Nous vous prions d'utiliser ce document comme modèle pour la publication dans les feuilles officielles cantonales. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que dite publication se fasse entre le 16 et le 20 septembre 2021.

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Anaïs Girardin
3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 463 15 18
anaïs.girardin@bazl.admin.ch
<https://www.bazl.admin.ch/>



Concernant la publication en France, nous procéderons nous-mêmes à la publication d'un avis dans les journaux français des régions concernées, comme convenu avec les autorités françaises. Le texte est annexé à la présente.

Nous vous faisons également savoir que nous allons diffuser un communiqué de presse le 16 septembre 2021 afin d'informer le public de cette partie de la procédure. Nous vous remercions d'ores et déjà de traiter les informations contenues dans le présent courrier sous le sceau de la confidentialité jusqu'à parution dudit communiqué.

Le dossier peut être consulté du 20 septembre au 25 octobre 2021 sur notre site internet sous www.bazl.admin.ch > Sécurité > Infrastructure > Aéroports > Aéroports nationaux > Aéroport de Genève > Consultations.

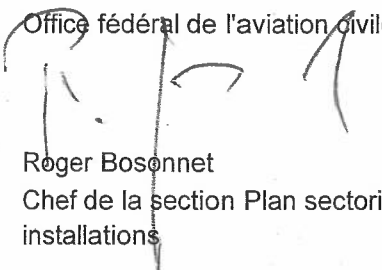
Les documents mis à l'enquête publique à l'automne 2019 ainsi que les oppositions ne seront en revanche pas mis en ligne. Le dossier peut également être consulté dans les locaux de l'OFAC à Ittigen aux heures de bureau sur rendez-vous.

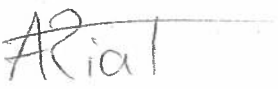
Les observations finales sont à adresser d'ici le 25 octobre 2021 (le cachet de la Poste faisant foi) à : Office fédéral de l'aviation civile, Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile


Roger Bosonnet
Chef de la section Plan sectoriel et installations


Anaïs Riat Girardin, juriste
Section Plan sectoriel et installations

Annexes :

- Textes pour publication

Destinataires :

- Département du territoire du Canton de Genève, Office des autorisations de construire, Rue David-Dufour 5, Case postale 22, 1211 Genève 8
- Direction de l'aménagement du Canton de Vaud, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne
- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) Centre-Est, Rue d'Allemagne 210, 69125 Lyon Saint-Exupéry aéroport, France
- Direction départementale des Territoires de l'Ain, Rue Bourgmayer 23, CS 90410, 01012 Bourg en Bresse Cedex, France
- Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie, STEM, Rue Henry Bordeaux 15, 74998 Annecy Cedex 9, France

Copie à :

- Sous-préfecture de Gex, Rue Charles Harent 26, BP 409, 01174 GEX Cedex, France
- Aéroport International de Genève, Direction Opérations, Case postale 100, 1215 Genève 15



CH-3003 Berne

OFAC;

POST CH AG

A-PRIORITY

Selon liste des destinataires

Référence : BAZL-361.21-LSGG/140/3/40

Événement administratif :

Votre référence :

Ittigen, le 09 septembre 2021

Aéroport International de Genève – Dossier après PSIA

Consultation du dossier et observations finales

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous revenons vers vous dans le cadre du dossier susmentionné.

Le dossier déposé par l'Aéroport International de Genève (AIG) regroupant une demande de modification de son règlement d'exploitation pour la mise en œuvre de la fiche PSIA ainsi que la demande d'approbation des plans du projet de sortie rapide de piste 04 et des mesures opérationnelles a été mis à l'enquête publique du 18 septembre 2019 au 17 octobre 2019.

Nous vous informons qu'à ce jour nous avons reçu toutes les prises de position des autorités concernées (Cantons, Offices et Préfectures). L'instruction de la procédure est donc terminée.

Ainsi, avant qu'une décision soit rendue, nous donnons aux participants à la procédure la possibilité de consulter le dossier de la présente cause et de formuler leurs observations finales.

La publication dans la Feuille fédérale suisse (FF) interviendra le 17 septembre 2021. Vous trouverez, en annexe, une copie du texte destiné à être publié dans la Feuille fédérale. Nous vous prions d'utiliser ce document comme modèle pour la publication dans les feuilles officielles cantonales. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que dite publication se fasse entre le 16 et le 20 septembre 2021.

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Anaïs Girardin
3003 Berne
Siège : Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 463 15 18
anaïs.girardin@bazl.admin.ch
<https://www.bazl.admin.ch/>



Concernant la publication en France, nous procéderons nous-mêmes à la publication d'un avis dans les journaux français des régions concernées, comme convenu avec les autorités françaises. Le texte est annexé à la présente.

Nous vous faisons également savoir que nous allons diffuser un communiqué de presse le 16 septembre 2021 afin d'informer le public de cette partie de la procédure. Nous vous remercions d'ores et déjà de traiter les informations contenues dans le présent courrier sous le sceau de la confidentialité jusqu'à parution dudit communiqué.

Le dossier peut être consulté du 20 septembre au 25 octobre 2021 sur notre site internet sous www.bazl.admin.ch > Sécurité > Infrastructure > Aéroports > Aéroports nationaux > Aéroport de Genève > Consultations.

Les documents mis à l'enquête publique à l'automne 2019 ainsi que les oppositions ne seront en revanche pas mis en ligne. Le dossier peut également être consulté dans les locaux de l'OFAC à Ittigen aux heures de bureau sur rendez-vous.

Les observations finales sont à adresser d'ici le 25 octobre 2021 (le cachet de la Poste faisant foi) à : Office fédéral de l'aviation civile, Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile


Roger Bosonnet
Chef de la section Plan sectoriel et installations


Anaïs Riat Girardin, juriste
Section Plan sectoriel et installations

Annexes :

- Textes pour publication

Destinataires :

- Département du territoire du Canton de Genève, Office des autorisations de construire, Rue David-Dufour 5, Case postale 22, 1211 Genève 8
- Direction de l'aménagement du Canton de Vaud, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne
- Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC) Centre-Est, Rue d'Allemagne 210, 69125 Lyon Saint-Exupéry aéroport, France
- Direction départementale des Territoires de l'Ain, Rue Bourgmayer 23, CS 90410, 01012 Bourg en Bresse Cedex, France
- Direction départementale des Territoires de la Haute-Savoie, STEM, Rue Henry Bordeaux 15, 74998 Annecy Cedex 9, France

Copie à :

- Sous-préfecture de Gex, Rue Charles Harent 26, BP 409, 01174 GEX Cedex, France
- Aéroport International de Genève, Direction Opérations, Case postale 100, 1215 Genève 15

Aéroport de Genève

Demande de modification du règlement d'exploitation pour la mise en œuvre de la fiche PSIA et demande d'approbation des plans du projet de sortie de piste rapide 04 ; Observations finales

L'aéroport International de Genève (AIG) a adressé à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) une demande de modification de son règlement d'exploitation pour la mise en œuvre de la fiche PSIA ainsi qu'une demande d'approbation des plans du projet de sortie rapide de piste 04 et des mesures opérationnelles qui ont été mises à l'enquête publique du 18 septembre 2019 au 17 octobre 2019 dans tous les cantons et communes concernés ainsi que dans les régions concernées de France.

L'OFAC a terminé l'instruction de la procédure. Avant que la décision soit rendue, les participants à la procédure ont la possibilité de consulter le dossier et d'adresser des remarques finales.

Le dossier constitué durant l'instruction de la procédure est disponible jusqu'au 25 octobre 2021 sur le site Internet de l'OFAC (<http://www.bazl.admin.ch> > Sécurité > Infrastructure > Aéroports > Aéroports nationaux > Aéroport de Genève > Consultations). Les documents mis à l'enquête publique à l'automne 2019 ainsi que les oppositions ne sont en revanche pas mis en ligne. Le dossier peut également être consulté dans les locaux de l'OFAC à Ittigen aux heures de bureau usuelles sur rendez-vous en téléphonant au 058 465 08 95.

Les remarques finales sont à adresser d'ici le 25 octobre 2021 à :

Office fédéral de l'aviation civile, Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne.

Une brève prolongation de délai non renouvelable ne pourra être accordée que dans des cas exceptionnels dûment justifiés.

XX septembre 2021

Office fédéral de l'aviation civile



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Confédération suisse
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication
Office fédéral de l'aviation civile**

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

**DEMANDES D'APPROBATION DES PLANS ET D'APPROBATION DE LA MODIFICATION DU
REGLEMENT D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE GENEVE**

Communes d'Allinges, Annemasse, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Cervens, Cessy, Chens-sur-Léman, Chevrier, Chevry, Dingy-en-Vuache, Divonne-les-Bains, Douvaine, Draillant, Excenevex, Ferney-Voltaire, Fessy, Gex, Loisin, Lully, Le Lyaud, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Orcier, Ornex, Perrignier, Pougny, Prévessins-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Sauverny, Sciez-sur-Léman, Segny, Thonon-les-Bains, Valleiry, Veigy-Foncenex, Versonnex, Vesancy, Viry, Vulbens, Yvoire.

L'aéroport International de Genève (AIG) a adressé à l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) une demande de modification de son règlement d'exploitation pour la mise en œuvre de la fiche PSIA ainsi qu'une demande d'approbation des plans du projet de sortie rapide de piste 04 et des mesures opérationnelles qui ont été mises à l'enquête publique du 18 septembre 2019 au 17 octobre 2019 dans tous les cantons et communes suisses concernés ainsi que dans les communes concernées de France.

L'OFAC a terminé l'instruction de la procédure. Avant que la décision soit rendue, les participants à la procédure ont la possibilité de consulter le dossier et d'adresser leurs remarques finales.

Cette dernière mise en consultation se déroulera **du 20 septembre 2021 au 25 octobre 2021**.

En Suisse, cette mise en consultation aura lieu durant cette même période, et sera préalablement annoncée dans les feuilles officielles selon les délais habituels.

Le dossier constitué durant l'instruction de la procédure est disponible jusqu'au 25 octobre 2021 sur le site Internet de l'OFAC (<http://www.bazl.admin.ch> > Sécurité > Infrastructure > Aérodomes > Aéroports nationaux > Aéroport de Genève > Consultations). Les documents mis à l'enquête publique à l'automne 2019 ainsi que les oppositions ne sont en revanche pas mis en ligne.

Les remarques finales sont à adresser d'ici le 25 octobre 2021 à l'adresse suivante :

**Office fédéral de l'aviation civile
Section Plan sectoriel et installations
3003 Berne
Suisse**

A noter que l'Office fédéral de l'aviation civile n'envoie pas d'accusé de réception des courriers.

Une brève prolongation de délai, non renouvelable, ne pourra être accordée que dans des cas exceptionnels dûment justifiés.